



Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3 000 euros
Siège social : Rue de la Valse Créole – Route de Redoute
Voie N° 10 – Maison 9D – 97200 FORT DE FRANCE

RCS FORT-DE-FRANCE n° 833 549 611

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le premier décembre
à 10h00,

Monsieur Steeve POMPOUYE,
Demeurant à la Route de Redoute – Voie N° 10 – Rue de la Valse Créole – Maison 9D – 97200
FORT-DE-FRANCE,

Propriétaire de la totalité des 300 actions de 10 euros chacune composant le capital social de la
société 2P TRANSPORT,

Actionnaire unique et président de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Extension de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'actionnaire unique décide d'étendre à compter de ce jour l'objet social de la société et, en
conséquence, de reformuler l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

A la suite de la décision de l'actionnaire unique en date du 1^{er} décembre 2023, la société a
désormais comme objet :

SP

- Le transport de marchandises et matériels en tout genre
- Le transport de fonds et objets précieux pour professionnels et particuliers
- Le montage et démontage de meubles ou matériels en tout genre
- L'enlèvement de matériels et matériaux en tout genre pour professionnels et particuliers
- Autre travaux de finition.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

Steeve POMPOUYE

2P TRANSPORT
 Rue Valse creole route de Redoute
 Voie n° 10 - Maison 9D
 97200 Fort de France
 Tél : 0596 50 12 06 - 06 96 29 08 23
 mail : pompouyetransport@gmail.com
 Siret 833 549 611 00014